

Liberté de la presse : une évidence ?

« Les Éditions de l'Avenir et la liberté de la presse » : c'est précis. Le débat a lieu aujourd'hui à la Fédération Wallonie Bruxelles.

Le sujet : « Les Éditions de l'Avenir et la liberté de la presse. » Ce qui est une évidence ne le semble plus aux yeux de certains. C'est pour cela que le Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles a décidé de réunir sa commission Médias pour discuter du sujet avec plusieurs interlocuteurs.

D'une part, ceux de la direction des Éditions de l'Avenir. D'autre part, des représentants des journalistes et du personnel. Au centre, les députés pour entendre et poser des questions. Histoire de les éclairer sur ce qui est en train de se passer au sein du journal.

On se rappellera que le débat

était revenu sur la table via les questions d'actualité au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles. C'était le 13 mars.

Là, plusieurs députés Pierre-Yves Dermagne (PS), Olivier Maroy (MR), Benoît Drèze (cdH) et Stéphane Hazée (Écolo) avaient interpellé longuement le ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt (PS). À ce titre, comme le disait le ministre : « *Je suis gardien de la liberté de la presse.* »

Les députés étaient pour le moins interpellés par la semaine chaotique qui venait de secouer l'entreprise. Celle-là même qui avait commencé par le licenciement de trois journalistes. Une décision de la direction qui avait provoqué stupeur et incompréhension parmi les membres du personnel. Ils avaient décidé de partir en grève pendant deux jours.

L'émoi se poursuivait quand il était constaté, ce jour-là, que la direction avait coupé l'accès à l'outil rédactionnel de

production sur le site web ainsi que les comptes administrateurs des pages Facebook et Twitter. Coupure qui se poursuivait jusqu'au mercredi soir, alors que le travail avait repris, comme annoncé, le mercredi matin. Ce soir-là, le feu vert au lancement du journal était donné par la direction quand elle obtenait la garantie que les articles, déjà rédigés, n'étaient pas « problématiques » et que les pages ne contenaient pas des caricatures de Stéphane Moreau. Ce qui n'était pas le cas...

Alors lock-out (« fermeture temporaire d'une entreprise à l'initiative de l'employeur avec en corollaire, dans le cas présent la privation du journaliste de sa capacité d'informer ?) ou pas ?

C'est de ça que l'on va discuter aujourd'hui devant le Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles. En écoutant les arguments de chacun. Mais il ne sera pas question que du lock-out (ci-dessous). ■

Liste noire et respect de la loi

D'autres sujets seront immanquablement abordés lors de cette commission.

Entre autres, le licenciement de trois journalistes. Qui rappelons-le est bien effectif. Il n'y a pas eu d'annulation comme

l'a dit le ministre lors de la séance du 13 mars. Ces trois licenciements ont interpellés les députés qui n'ont pas manqué de faire référence à une liste noire qui aurait été dressée par la direction. Histoire de mettre au pas une rédaction qui aurait couvert avec trop d'assiduité l'affaire Publifin ? Cette question de la liste noire a été soumise au ministre qui a dit qu'il allait la poser à la direction. Sûr que la réponse sera apportée demain. La motivation de ces licenciements reviendra immanquablement dans le débat.

Autre sujet qui sera soulevé sera le respect du décret concernant les aides à la presse. Décret qui

prévoit le respect de conditions d'octroi telle la reconnaissance de la société des rédacteurs comme interlocutrice « notamment sur les questions qui sont de nature à modifier fondamentalement la ligne rédactionnelle, sur l'organisation des rédactions et la désignation du rédacteur en chef ».

Le député Benoît Drèze, lors de son intervention du 13 mars avait rappelé

aussi « *le rachat en 2014 des Éditions de l'Avenir par une puissance publique locale est en effet le point d'ancrage et le fond du problème de ce nœud gordien. Il n'aurait jamais dû avoir lieu. À l'époque, dans pratiquement la totalité des partis – peut-être pas à Liège, en revanche –, nous avons marqué notre étonnement et notre inquiétude, notamment sur le point précis de la liberté de la presse. Dans ce dossier, nous parlons des relations entre le monde politique et le quatrième pouvoir. En novembre 2017, nous avons signé, tous partis confondus – en tout cas au cdH, au PS, au MR et à Écolo –, une déclaration disant que nous allions respecter la liberté de la presse et la faire respecter. Cet engagement est clair et sans ambiguïté. Nous devons le concrétiser par des actes non équivoques.* » ■

Pas de direct vidéo

Contrairement au Parlement wallon, la Fédération Wallonie Bruxelles n'a pas encore statué sur la retransmission en direct des débats lors des

commissions. Aujourd'hui, il ne sera donc pas possible de suivre les débats en direct derrière votre ordinateur. Si vous voulez la version intégrale, il faudra aller jusqu'à Bruxelles. Les débats débutent à 14 h. Sinon, rendez-vous sur notre site où un direct « écrit » est prévu.